

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Mylène RUQUIER

2010



De votre décision jusqu'à la finalisation de la cession, NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS

**Holding MRConsultant
Conseille l'entreprise et le particulier**

<http://www.excellence-rh-droit.com>

E-mail : holding.mrconsultant@gmail.com

La cession de fonds de commerce

La cession de fonds de commerce est un acte important pour lequel il est nécessaire de s'entourer d'experts.

La cession de fonds de commerce est un acte juridiquement complexe qui doit faire l'objet de précautions particulières pour que soient sauvegardés les intérêts du vendeur et de l'acquéreur.

Les risques pour lesquels, nous vous entourons :

- pour le vendeur : risque d'impayé sur tout au partie de prix de cession ;
- pour l'acquéreur : risque d'acheter un bien grevé, atteint de vices cachés, surévalué, etc. ;
- pour l'une ou l'autre des parties, de voir l'acte remis en cause pour manquement aux règles de forme et aux formalités propres à la cession de fonds de commerce.

Nous vous accompagnons et rédigeons le contrat de cession de fonds de commerce.

**De votre décision jusqu'à la finalisation de la cession,
NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS.**

Nous vous accompagnons dans toutes démarches bancaires, également pour l'acquéreur, dans la recherche de financements.

Nous sommes à vos côtés pour vous guider :

1. **Sur l'origine de propriété**
2. **Sur les inscriptions**
3. **Sur le chiffre d'affaires**
4. **Sur les livres de comptabilité**
5. **Sur le bail des locaux et la cession de droit au bail afférente**
6. **Sur l'évaluation des charges**
7. **Sur les assurances**
8. **Sur le prix, sa ventilation et les modalités de paiement**
9. **Sur le dépositaire des fonds**
10. **Sur la constitution de séquestre**
11. **Sur la main levée d'inscription**
12. **Sur la propriété et l'entrée en jouissance**
13. **Sur la non concurrence**
14. **Sur la fiscalité afférente à la cession de fonds de commerce**